

COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 28 juin 2012

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents:

M. Carpriau Bernard, président-échevin, M. Andries Christian, bourgmestre, M. Van Langenhove Marcel, M. Mertens Roger, M. Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, M. Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, M. Noltincx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, M. Coomans de Brachène Thierry (à partir de la lecture du P.V. de la séance précédente), M. De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, M. Galluccio Roberto, M. Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia, M. Stubbe Alain, M. Mombeek Thierry, conseillers, et Mme De Taeye Katrien, secrétaire

Excusés: M. Verbist Eugène, M. De Lille Robert, Mme Gordts Marleen

Le président ouvre la séance.

Il y a un point supplémentaire :

- Achat de 2 conteneurs de classe pour l'école communale francophone – approbation de la dépense supplémentaire : le point est placé en urgence à l'ordre du jour et traité en point 12, par 18 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan)

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil par 19 voix pour et 1 abstention (bourgmestre Chr. Andries).

SEANCE PUBLIQUE

1. Mise en œuvre de l'AR du 22/02/1938 – Aménagement de l'Avenue Schweitzer – Approbation de l'accord de principe avec la SPRL Hooyberghs, promotrice du projet : L'architecte Peter Rutten de la SPRL Hooyberghs, promoteur du projet, présente un exposé du projet : l'échevin Vander Voorde commente ce point : est approuvé par 15 voix pour, 4 contre (Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltincx Didier, Coomans de Brachène Thierry, Mme Dewell Nathalie) et 1 abstention (Galluccio Roberto).

- 2. Approbation du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert : Est approuvé par 19 voix pour et 1 contre (Galluccio Roberto).
- 3. Entretien du patrimoine (voiries, égouts et cours d'eau). Approbation du cahier spécial des charges et des modalités d'adjudication : L'échevin Mertens commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 4. Dédoublement de canalisation pour eaux usées rues G. Gezelle et Rodenbach et connexion des eaux de pluie à l'étang du parc Approbation du cahier spécial des charges : un amendement est proposé, à savoir : « Article 6 : Le Conseil communal demande à ce que, lors de la réalisation des travaux, il soit dans la mesure du possible tenu compte de la préservation des arbres existants (trois chênes sur l'îlot). ». Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.
 - Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 5. Construction d'un bassin d'orage au Amelvonnebeek à hauteur de la N290 Approbation des plans et des modalités d'adjudication : L'échevin Mertens commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 6. Accord-cadre 'Energie' Mise en œuvre du projet 2 : rénovation de la chaufferie du complexe sportif Zijp Approbation de l'accord avec le gestionnaire de distribution Sibelgas pour la coordination du projet : L'échevin Mertens commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 7. Mission d'architecture Extension de l'école communale francophone (Winkel 56 Rue P. Vertongen) Approbation du cahier des charges et des modalités d'adjudication : Le président commente ce point : 13 voix pour, 1 contre (Verhasselt Jan) et 6 abstentions (Vander Voorde Herman, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden Lucia).
- 8. NGBS Détermination des capacités et des périodes d'inscriptions : L'échevine Van der Straeten commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
- 9. NGBS Adaptation du règlement scolaire : L'échevine Van der Straeten commente ce point. Selon des informations récentes, le règlement est amendé comme suit :

« Au chapitre 2 – Procédure d'inscriptions – article 6 : Inscriptions, les $\S 1^{er}$, 2 et 3 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Article 6 : Inscriptions

§ 1^{er} Période d'inscriptions pour les groupes prioritaires

Les enfants faisant partie d'une même cellule de cohabitants qu'un élève déjà inscrit et les enfants de membres du personnel faisant partie du cadre de l'école peuvent être inscrits en priorité à partir du premier jour de classe de février jusque, au plus tard, au dernier jour de classe de février de l'année scolaire précédente.

§ 2 Nouveaux élèves

Les inscriptions pour les nouveaux élèves s'ouvrent au plus tôt le premier jour de classe du mois de mars de l'année scolaire précédente et se poursuivent jusqu'à ce que la capacité maximale soit atteinte pour un groupe d'âge ou une classe.

Pour les inscriptions de nouveaux élèves, un rendez-vous doit être fixé au préalable avec le directeur. Lors de l'inscription, les parents doivent présenter le numéro de registre national de l'enfant à inscrire. Lors de l'inscription, les documents suivants sont soumis aux parents pour signature :

- prise en connaissance et acceptation du règlement scolaire ;
- formulaire « Choix des cours philosophiques » (uniquement pour les élèves de l'école primaire) ;
- questionnaire relatif aux antécédents de l'enfant ;
- diverses fiches de renseignements. »

L'amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.

- 10. IWVB : Assemblée générale extraordinaire 10/09/2012 : désignation d'un mandataire : M. De Lille est désigné par 13 voix pour, 1 contre (Mme Van Baden Lucia) et 6 abstentions (Van Langenhove Marcel, Mme Van der Straeten Monique, Verhasselt Jan, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline).
- 11. Prise en connaissance de la note de justification sur les efforts que la commune déploie afin d'atteindre les objectifs sociaux : L'échevin Vander Voorde commente ce point : il en est pris connaissance.
- 12. Achat de 2 conteneurs de classe pour l'école communale francophone approbation de la dépense supplémentaire : Est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention (Mme Van Baden Lucia).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseillère Van Baden:

Déclare que le magasin de nuit situé à côté du Delhaize est à l'origine de nombreuses nuisances, notamment du bruit et des infractions de stationnement.

Le bourgmestre s'occupe de ce dossier et fait remarquer qu'une dérogation en matière d'heures d'ouverture avait à l'époque été accordée par le bourgmestre Van Langenhove. L'échevin Van Langenhove rappelle qu'il n'a pas accordé cette extension des heures d'ouverture à titre personnel, mais qu'il s'agissait d'une décision du Collège.

Conseiller Mombeek:

Fait observer que certains trottoirs de Wemmel sont en très mauvais état et même dangereux. L'échevin Mertens répond que chaque propriétaire est responsable de son trottoir. C'est en effet ce que stipule le règlement de police qui a été adopté par le Conseil communal. La commune ne peut pas tout simplement réparer un trottoir sans le consentement du propriétaire et ensuite lui envoyer la facture.

Conseillère Dewell:

Se pose des questions au sujet de la situation actuelle du marché et demande quand les changements abordés au sein de la commission en charge de la mobilité seront mis en œuvre. L'échevin Vander Voorde et l'échevin Mertens répondent que ce point est encore à l'étude.

Conseiller Vansteenkiste:

Pose les questions suivantes au bourgmestre :

- Une proposition a-t-elle été formulée en vue de l'installation de caméras supplémentaires sur la place du marché aux frais des propriétaires ?
- Le bourgmestre répond qu'il y a eu une demande en ce sens mais que cette proposition n'a pas été approuvée.
- Une initiative a-t-elle été prise pour supprimer la foire de mai et le marché annuel, et une pétition a-t-elle été introduite par les habitants de la place du marché ?
- Le bourgmestre répond que des alternatives sont envisagées pour la foire, notamment en vue de l'organiser autour de l'église. Il ne se souvient pas d'une pétition.
- Après un cambriolage, les victimes reçoivent un courrier du bourgmestre. Comment le bourgmestre obtient-il les adresses des victimes ?

Le bourgmestre obtient les adresses par la presse, mais pas en les demandant à la police.

Conseiller Coomans De Brachène:

Demande une nouvelle fois où en est le dossier de placement des poubelles publiques. L'échevin Mertens répond qu'il suivra désormais ce point comme décidé lors du collège du 27/06 dernier.

Conseillère Van Cauwenberghe:

Demande de placer des grilles en fer autour des arbres le long de l'Avenue Albert I^{er} et veut savoir à quoi sert la bâche en plastique. L'échevin Vander Voorde répond que la bâche empêche les mauvaises herbes de pousser.

Conseillère Govaere-Laurent :

Annonce son déménagement pour Bruxelles et démissionne en tant que conseillère communale.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 3 août 2012.

Wemmel, le 30 juillet 2012

Par ordonnance:

La Secrétaire (s) K. DE TAEYE

Le Président (s) B. CARPRIAU